Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le 1

1 4 DEC. 2023

ID: 086-218600666-20231212-CM_20231212_029-DE

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20231212-029

du 12 décembre 2023

n°029

page 1/2

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (26): Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHLIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Gilles MAUDUIT, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN, Isabelle MIGUET, David SIMON

POUVOIRS (13): Michel DROIN donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN Frédérique NAUD-COLAS donne pouvoir à Maryse LAVRARD Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Yasin ERGÜL Flavy FRUCHON donne pouvoir à Evelyne AZIHARI Elsa FARHAT donne pouvoir à Thomas BAUDIN Séverine BART donne pouvoir à Jeannie MARECOT Yves TROUSSELLE donne pouvoir à Françoise MERY Isabelle DUCHET donne pouvoir à Anne-Florence BOURAT Sophie GUEGUEN donne pouvoir à Hubert PREHER Amine MESSAOUDENE donne pouvoir à Patrice CANTINOLLE Jacques MELQUIOND donne pouvoir à Michel FRESNEAU Ahmed BEN DJILLALI donne pouvoir à Manuel COSTA NOBRE Stéphane VERDIER donne pouvoir à Isabelle MIGUET

EXCUSES (0):

Nom du secrétaire de séance : Manuel COSTA NOBRE

RAPPORTEUR: Monsieur Michel FRESNEAU

OBJET : Tarifs pour la remise en état de trottoir en bicouche ou en enrobé sur le domaine public - Actualisation à compter du 1er janvier 2024

A l'occasion de travaux réalisés en régie pour l'aménagement ou la réfection du trottoir ou la création d'un bateau, il est parfois opportun de proposer au riverain de prolonger l'intervention jusqu'à son portail, situé en retrait du domaine public. Ces travaux d'opportunité concernent quelques mètres carrés. Ils permettent une finition soignée de l'ensemble d'un accès dont l'emprise est sur le domaine public et privé et sont exécutés uniquement en cas d'accord du riverain.

Considérant les faibles surfaces concernées par ces interventions, il s'avère difficile, voire impossible, de faire appel à une société spécialisée dans ce domaine. Aussi, les travaux effectués par les services techniques n'entrent donc pas en concurrence avec le domaine privé.

Considérant l'évolution du prix des matériaux, il est nécessaire d'actualiser les tarifs, inchangés depuis 2019.

* * * * *

VU l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

VU la délibération n°16 du conseil municipal du 7 février 2019, relative aux tarifs pour la remise en état de trottoir en bicouche ou en enrobé,

1 4 DEC. 2023 ID: 086-218600666-20231212-CM_20231212_029-DE

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20231212-029

du 12 décembre 2023

n°029

page 2/2

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser les tarifs au 1er janvier 2024 de remise en état des trottoirs jusqu'au droit du portail des riverains,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'abroger la délibération n°16 du conseil municipal du 7 février 2019,
- d'adopter les tarifs pour la fourniture et la mise en œuvre d'un enrobé à chaud ou d'un bicouche sur trottoir à partir du 1er janvier 2024, conformément au tableau ci-dessous :

Désignation des travaux	Tarifs à compter du 01/03/2019	Tarifs à compter du 01/01/2024 TTC
Fourniture et mise en œuvre d'un bicouche sur trottoir (le m²), y compris préparation du support	15 € / m²	20 € / m²
Fourniture et mise en œuvre d'un enrobé à chaud de type BBSG 0/6 sur trottoir (le m²), y compris préparation du support	30 € / m²	35 € / m²
Empierrement de trottoir (épaisseur 20 cm moyen)		25 € / m²
Terrassement de trottoir (épaisseur 20 cm moyen)		15 € / m²
Pose de bordures		50 € / ml
Passage bateau incluant toutes les prestations	135 € / ml	150 € / ml
Réalisation d'un gargouille - forfait 2 ml		480,00 €

Les recettes seront imputées sur les lignes budgétaires correspondantes 845/704/3510 pour les travaux de voirie.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation, Pour le maire et par délégation, La directrice des affaires juridiques et institutionnelles, Céline NICOUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de La presente deliberation peut l'aire l'objet un récours des manuels à la publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr